

Règlement Intérieur des Départements de l'UFR MITSIC

Adopté par le conseil de l'UFR le 12 mai 2026

Révisé par le conseil de l'UFR le 8 septembre 2026

1. Présentation

Les départements sont des associations de membres de l'UFR MITSIC dont l'objectif est de faciliter l'organisation et la gestion des formations de l'UFR. Les membres appartenant à un département interviennent dans les formations qu'il gère, ainsi que, le cas échéant, dans d'autres formations de l'UFR MITSIC et/ou de l'université Paris 8. Un département a pour objectif d'intégrer en permanence, dans la mesure du possible, les évolutions scientifiques, pédagogiques et technologiques dans les formations dont il a la charge.

2. Les membres du département

Un département regroupe :

- des enseignants,
- des enseignants-chercheurs,
- des ATER, PAST, MAST
- des contractuels et vacataires,
- des personnels techniques et administratifs

À l'exception des personnels techniques et administratifs, un membre ne peut appartenir qu'à un seul département. Tout enseignant ou enseignant-chercheur souhaitant intégrer un département adresse une demande à son responsable, qui la soumet au conseil du département pour avis. L'approbation finale relève du conseil de l'UFR.

3. La responsabilité de département

La responsabilité d'un département est assurée par un enseignant ou un enseignant-chercheur permanent membre du département. Le responsable du département est élu directement par le conseil du département pour un mandat d'un an, courant du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

L'élection est organisée par le conseil du département. Les membres du département souhaitant se porter candidats se déclarent auprès du responsable en exercice avant l'ouverture du scrutin. La liste des candidatures est communiquée aux membres du conseil avant le vote.

À l'issue du mandat, le responsable sortant est réputé reconduit pour un nouveau mandat si aucune autre candidature n'a été déclarée avant l'ouverture du scrutin. En cas de pluralité de candidatures, le responsable est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du conseil présents ou représentés. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le résultat de l'élection est constaté par le conseil du département et consigné dans le compte rendu de la séance. Le responsable nouvellement élu prend ses fonctions le 1^{er} octobre suivant son élection.

Les missions du responsable du département sont les suivantes :

- recueillir les propositions d'évolution des contenus de formation,

- centraliser les demandes d'achat de matériel pédagogique,
- identifier les besoins en enseignement et proposer des profils de postes,
- représenter le département dans les instances inter-départements,
- assurer l'interface avec l'UFR,
- coordonner les emplois du temps.

Toutes les demandes sont soumises à la validation du conseil du département.

4. Le conseil du département

Le conseil est composé des enseignants et des enseignants-chercheurs permanents, des ATER, PAST et MAST appartenant au département et d'un représentant des personnels administratif et technique. Il a pour rôle :

- d'élire le responsable du département
- de statuer sur les demandes d'achat de matériel pédagogique ou de matériel utile au département ;
- de traiter toute question relative à la vie du département.

Le conseil restreint aux enseignants et enseignants-chercheurs a pour rôle :

- d'identifier les besoins en enseignement et de proposer des profils de postes adéquats ;
- d'émettre un avis sur le recrutement des ATER et des chargés d'enseignement vacataires ;
- d'examiner les profils de postes ;
- de recueillir les propositions d'évolution des contenus de formation ;

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le conseil se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du responsable. Il peut également être réuni à la demande d'un tiers de ses membres. Un compte rendu est rédigé puis diffusé.

5. Les personnels permanents de chaque département

À la date de la validation du présent règlement intérieur des départements, les départements sont organisés de la manière suivante :

1. DÉPARTEMENT DES HUMANITÉS NUMÉRIQUES (HN)

Les enseignants titulaires/personnel administratif		Les formations
1. Guillaume Besacier (MCF)	2. Nasreddine Bouhai (MCF)	Master 1 & 2 CEN
3. Stavroula Bellos (SP)	4. Samuel Da Silva (MAST)	Master 1 & 2 NET
5. Arnaud Laborderie (PAST)	6. Inés Laitano (MCF)	Master 2 ACEHN
7. Laure Leroy (MCF-HDR)	8. Matthieu Quiniou (MCF)	Master 2 THYP
9. Everardo Reyes (PR)	10. Nicolas Sauret (MCF)	
11. Imad Saleh (PR)	12. Samuel Szoniecky (PR)	
13. Khaldoun Zreik (PR)		

2. DÉPARTEMENT INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE (ITN)

Les enseignants titulaires/personnel administratif		Les formations
1. Arab Ali Cherif (PR)	2. Fatima Amnouché-Morelli (SP)	Master 1 & 2 CSSD
3. Mehdi Ammi (PR)	4. Larbi Boubchir (PR)	Master 1 & 2 IIA
5. Selma Boumerdassi (PR)	6. Marie Chailloux (SP)	Master 1 IID
7. Boubaker Daachi (PR)	8. Rakia Jaziri (MCF)	Master 2 BD
9. Madjid Maida (MCF)	10. Yacine Ouzar (MCF)	Master 2 CPI
11. Lynda Seddiki (MCF)	12. Youcef Touati (MCF-HDR)	L3 ISEI

3. DÉPARTEMENT MATHÉMATIQUES ET HISTOIRE DES SCIENCES (MHS)

Les enseignants titulaires/personnel administratif		Les formations
1. Martino Borello (MCF)	2. Maarten Bullynck (MCF)	Master 1 & 2 ACC L1, L2, L3 Mathématiques
3. Vanessa Dan (PRAG)	4. Caroline Ehrhardt (PR)	
5. Daniel Goldberg (MCF)	6. Julien Lavauzelle (MCF)	
7. Benoît Mariou (MCF)	8. Sihem Mesnager (PR)	
9. Abdellah Mokrane (PR)	10. Stefano Morra (PR)	
11. Wolfgang Schmid (PR)	12. Erika Viator (SP)	

4. DÉPARTEMENT PROGRAMMATION ET INFORMATIQUE FONDAMENTALE (PIF)

Les enseignants titulaires/personnel administratif		Les formations
1. Françoise Balmas (MCF-HDR)	2. Farès Belhadj (MCF)	L1, L2, L3 Informatique
3. Sven De Félice (PRAG)	4. Benjamin Dupont (PRAG)	
5. Louis Falissard (MCF)	6. Nicolas Jouandeau (PR)	
7. Revekka Kyriakoglou (MCF)	8. Alice Millour (MCF)	
9. Anna Pappa (PR)	10. Pablo Rauzy (MCF)	
11. Adrien Revault d'Allonnes (MCF)	12. Anne Ronsheim (SP)	
13. Alexandros Singh (MCF)	14. Jean-Noel Vittaut (MCF)	

5. DÉPARTEMENT SCIENCE DE L'INFORMATION, DOCUMENTATION (SID)

Les enseignants titulaires/personnel administratif		Les formations
1. Cedric Boudjema (MCF)	2. Orélie Desfriches (MCF)	M1 & M2 MCPN
3. Muriel Formentelle (SP)	4. Hakim Hachour (MCF)	M1 & M2 GSI
5. Madjid Ihadjadène (PR)	6. Arnaud Jules (PAST)	
7. Dijana Lekic (MCF)	8. Karine Lespinasse (MCF)	
9. Anna Lezon-Rivière (MCF-HDR)		

Nomenclature

ACEHN	Analyse et Conception des Environnements Humains et Numériques
CEN	Création et Expérience Numériques
GSI	Management Stratégique de l'Information
MCPN	Médiation Culturelle, Patrimoine et Numérique
NET	Numérique : Enjeux et Technologies
ACC	Arithmétique, Codage et Cryptologie
CSSD	Cyber Sécurité et Sciences de Données
IIA	Ingénierie en Intelligence Artificielle
IID	Informatique et Ingénierie des Données
THYP	Technologies de l'HYPermédia
BD	Big Data
CPI	Conduite de Projets Informatiques
ISEI	Informatique des Systèmes Embarqués et Interactifs
SP	Sécrétariat Pédagogique